



Produits pour PME

Valable à partir du 1er janvier 2022



TOPAZE

L'électricité composée

- de solaire local  
- d'hydraulique suisse 



AMBRE

L'électricité composée

- de solaire local  









OPALE

L'électricité composée

- d'hydraulique 

Les tarifs en un coup d'œil

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh) / S'applique sur la totalité de votre consommation

			Prix hors TVA	Prix TVA comprise
TOPAZE 	SELN PME			
	Haut tarif		16,72	18,01
	Bas tarif		13,56	14,60
AMBRE 	SELN PME			
	Haut tarif		24,54	26,43
	Bas tarif		21,38	23,03
OPALE 	SELN PME			
	Haut tarif		16,29	17,54
	Bas tarif		13,13	14,14


Garantie d'origine solaire local en complément

AMBRE^{GO}



AMBRE^{GO} - L'électricité composée de solaire local
Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 8.50 (HT)

Votre électricité en détails

Energie		SELN PME
 TOPAZE	Haut tarif	7,76
	Bas tarif	6,20
 AMBRE	Haut tarif	15,58
	Bas tarif	14,02
 OPALE	Haut tarif	7,33
	Bas tarif	5,77
Prix de base CHF		
Hors TVA		2,00/mois
TVA comprise		2,15/mois

SELN PME
BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Réseau		BT2
Utilisation du réseau	Haut tarif	5,30
	Bas tarif	3,70
Swissgrid SA - Services systèmes		0,16
RPC et protection des eaux et poissons ¹⁾		2,30
PCP ²⁾		1,20

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

Puissance CHF	Hors TVA	7,55/kW/mois
	TVA comprise	8,13/kW/mois
Abonnement	Hors TVA	300,00 / année
	TVA comprise	323,10 / année
Energie réactive*	Hors TVA	5,50 cts/kVarh
	TVA comprise	5,92 cts/kVarh

*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive est comprise dans le prix d'utilisation du réseau.

Dispositions complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG), les ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : seln.laneuveville.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Douze factures sont établies dans l'année. Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

TAXES FÉDÉRALES ET COMMUNALES

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la taxe pour la protection des eaux et des poissons. Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Taxes communales

Les prestations aux collectivités publiques (PCP) contiennent l'emolument pour l'usage du sol, les taxes pour l'éclairage public, les manifestations publiques et l'efficacité énergétique. Retrouvez la base légale sur seln.laneuveville.ch, en téléchargeant le «Règlement des taxes et redevances communales liées à la distribution de l'électricité».

Vous souhaitez en savoir plus ?



Service de l'Équipement
de la Neuveville (SELN)
Département des Finances, Place du
Marché 3, 2520 La Neuveville
032 752 10 10
facturation@neuveville.ch
seln.laneuveville.ch

¹⁾ Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2,20 cts/kwh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0,10 cts/kwh

²⁾ Taxes communales

PCP - Emolument pour l'usage du sol	0,50 cts/kwh
PCP - Eclairage public	0,40 cts/kwh
PCP - Manifestations publiques	0,20 cts/kwh
PCP - Efficacité énergétique	0,10 cts/kwh